

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
11	3	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 12/10/23-11		
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CINEMA LE ROYAL – ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 12 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalia MESSARA, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Hélène BILL, Laetitia QUILICI, Aurélie GIRARD, Stéphanie PETRALIA.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

**Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY, François CARRASSAN représentée par Jean-Luc DELAUNAY.
Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD- GALLI.**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Richard EVENCE, Jean-Sébastien VIALATTE, Jean-Pierre BLANC, Louise NOËL.

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE
SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

~~~~~

**N° D'ORDRE : 12/10/23-11**

**OBJET :**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LE CINEMA LE ROYAL – ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024**

**Monsieur le Président expose :**

Mes chers collègues,

Le Royal, cinéma d'art et d'essai, pôle artistique majeur de diffusion de films d'auteur, développe des projets d'éducation artistique et culturelle et audiovisuelle en proposant une programmation, des séances de projection à destination des publics scolaires et étudiants qui lui permettent d'être un lieu de débat et d'expériences esthétiques au sein de la Cité.

Dans le cadre de ces missions, le partenariat a pour objet de proposer et de favoriser l'accès des étudiants de l'Esadtpm à la culture et à la programmation du cinéma, à forger leur regard de spectateur et de futur professionnel et à affiner leur compréhension du milieu professionnel visuel et du fonctionnement d'un lieu de diffusion de films d'auteurs.

La convention permet la mise en place de séances de projection au Cinéma le Royal pour les étudiants de l'Esadtpm en lien avec un de leurs enseignements.

Quatre possibilités de mise en place de séance de projection au Cinéma le Royal :

- Organisation à partir du programme du Cinéma le Royal pour une séance scolaire le matin ;
- Organisation à partir d'une programmation à l'initiative de l'Esadtpm pour les étudiants de l'Esadtpm en matinée ;
- Organisation à partir du programme du Cinéma le Royal pour une séance publique l'après-midi ou en soirée ;
- Organisation à partir d'une programmation à l'initiative de l'Esadtpm pour une séance publique l'après-midi ou en soirée, à laquelle participent les étudiants de l'Esadtpm.

La présente convention précise les modalités du partenariat et les modalités financières applicables à l'Esadtpm dont le montant engagé s'élèvera à 1 432€ TTC pour neuf séances pour l'année universitaire 2023/2024.

Après avoir entendu le Président,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée.

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**CONSIDERANT** l'intérêt, pour notre établissement et ses étudiants d'avoir accès à ce partenariat avec le Cinéma Le Royal,

**CONSIDERANT** qu'il convient de ce fait d'autoriser le Directeur à signer la convention ci-annexée,

Et après en avoir délibéré,

## **D E C I D E**

### **ARTICLE 1 :**

**D'ADOPTER** l'exposé qui précède.

### **ARTICLE 2 :**

**D'AUTORISER** le Directeur de l'EPCC à signer la convention ci-annexée et toutes pièces relatives à ce dossier.

### **ARTICLE 3 :**

**DE DIRE** que les dépenses afférentes à cette convention de partenariat sont prévues dans le budget 2023, chapitre 11, article 611

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 12/10/2023.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

**Monsieur Yann TAINGUY**

**ésadtpm**  
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée  
Yann TAINGUY  
Président  
du Conseil d'Administration